

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 420

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur la gouvernance des établissements psychiatriques et sur la façon avec laquelle les personnes ont accès aux soins dans notre pays. Ce rapport pourra envisager un remboursement des soins proposés par les psychologues, une augmentation des moyens dédiés aux unités psychiatriques et une amélioration des conditions d'accueil des patient, notamment dans la personnalisation des conditions de soins.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise du covid n'a pas impacté que les corps. Elle a aussi impacté, durement et durablement les esprit, et révélé les défaillance de notre système de soin en la matière : une augmentation radicale des consultations a été constatée de la part de personnes qui ne consultent habituellement pas, pour des affections très sérieuses. Le gouvernement ne semble pas avoir pris la mesure de l'urgence de cette situation, notamment chez les jeunes, lycéen-nes ou étudiant-es, qui vivent des conditions de confinement parfois très difficiles, en famille ou seul-es dans des appartements minuscules. Il est fondamental que l'on se saisisse rapidement de cette question, c'est l'objet du rapport demandé dans cet amendement.